

Bundesstrafgericht
Tribunal pénal fédéral
Tribunale penale federale
Tribunal penal federal



Case postale 2720
 CH-6501 Bellinzone
 Tél. +41 (0)91 822 62 62
 Fax +41 (0)91 822 62 42
 E-Mail info@bstger.admin.ch

Numéro d'enregistrement: 4.6.3

Bellinzone, 13 janvier 2010

Numérotation des affaires du Tribunal pénal fédéral

La numérotation des affaires du Tribunal pénal fédéral répond aux principes suivants :

Schéma

- ❶ Initiales de l'instance de décision / genre de procédure
- ❷ Année d'ouverture de l'affaire
- ❸ Numérotation continue

BB	.	2009	.	13
RR	.	2009	.	27
SK	.	2009	.	10
❶		❷		❸

Initiales de l'instance de décision / genre de procédure (❶)

AU	=	Procédure de surveillance MPC / OJIF	I. Cour des plaintes
BA	=	Procédure de surveillance et de récusation	I. Cour des plaintes
BB	=	Procédure de plainte	I. Cour des plaintes
BE	=	Procédure de levée des scellés	I. Cour des plaintes
BG	=	Procédure en fixation de for	I. Cour des plaintes
BH	=	Procédure concernant la détention	I. Cour des plaintes
BK	=	Procédure concernant les frais et les demandes d'indemnité	I. Cour des plaintes
BM	=	Communication	I. Cour des plaintes
BP	=	Décision incidente	I. Cour des plaintes
BS	=	Prestation de sûretés	I. Cour des plaintes
BV	=	Droit pénal administratif	I. Cour des plaintes
TK	=	Contrôles téléphoniques	I. Cour des plaintes
VE	=	Investigations secrètes	I. Cour des plaintes

GG	=	Cour plénière	Cour plénière
GL	=	Direction (commission administrative)	Direction
GS	=	Secrétariat général	Secrétariat général
RP	=	Décision incidente	II. Cour des plaintes
RR	=	Entraide judiciaire	II. Cour des plaintes
RV	=	Divers (e. a. recours en matière de droit du personnel du TAF)	II. Cour des plaintes
SK	=	Cour des affaires pénales (arrêt)	Cour des affaires pénales
SN	=	Décision préjudicielle, incidente ou partielle	Cour des affaires pénales